



GRIEVANCE TRANSMITTAL FORM / FORMULE DE TRANSMISSION DES GRIEFS

SECTION 1 TO BE COMPLETED BY EMPLOYEE / À REMPLIR PAR L'EMPLOYÉ

AGENCY USE ONLY
À L'USAGE DE L'AGENCE

LEVEL 2 LEVEL 3 LEVEL 4
PALIER 2 PALIER 3 PALIER 4
(PLEASE PRINT / EN LETTRES MOULÉES)

CRA Policy / Politiques de l'ARC
Level/Palier 2 Final Level/Dernier palier

REFERENCE NO. / N° DE RÉFÉRENCE

SURNAME / NOM DE FAMILLE

GIVEN NAMES / PRÉNOM

CANADA REVENUE AGENCY / AGENCE DU REVENU DU CANADA

BRANCH OR DIVISION / DIRECTION OU DIVISION

LOCATION / ENDROIT

SIGNATURE

DATE

SECTION 2 TO BE COMPLETED BY REPRESENTATIVE OF BARGAINING AGENT À REMPLIR PAR LE REPRÉSENTANT DE L'AGENT NÉGOCIATEUR

APPROVAL FOR PRESENTATION OF GRIEVANCE AND AGREEMENT TO REPRESENT EMPLOYEE ARE HEREBY GIVEN.
AUTORISATION EST DONNÉE PAR LA PRÉSENTE, DE PRÉSENTER LE GRIEF. NOUS ACCEPTONS DE REPRÉSENTER L'EMPLOYÉ.

SIGNATURE OF BARGAINING AGENT REPRESENTATIVE / SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DE L'AGENT NÉGOCIATEUR

DATE

NAME OF LOCAL REPRESENTATIVE OF BARGAINING AGENT / NOM DU REPRÉSENTANT LOCAL DE L'AGENT NÉGOCIATEUR

ADDRESS FOR CONTACT AND REPLY / ADRESSE POUR FINS DE COMMUNICATIONS ET DE RÉPONSE

SECTION 3 TO BE COMPLETED BY IMMEDIATE SUPERVISOR OR LOCAL OFFICER IN CHARGE. À REMPLIR PAR LE SURVEILLANT IMMÉDIAT OU LE CHEF DE SERVICE LOCAL

DATE TRANSMITTAL RECEIVED
TRANSMISSION DU GRIEF REÇUE LE

SIGNATURE OF MANAGEMENT REPRESENTATIVE
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DE LA DIRECTION

3 COPIES - 1 - EMPLOYER 2 - UNION REPRESENTATIVE 3 - EMPLOYEE / 3 COPIES - 1 - L'EMPLOYEUR 2 - REPRÉSENTANT SYNDICAL 3 - EMPLOYÉ

INSTRUCTIONS FOR USING THIS FORM

SECTION 1

If you proceed above level one, complete this form, indicating the level to which you are transmitting your grievance and present it within the prescribed time limits to your immediate supervisor or local officer in charge. He or she will sign and return to you a copy of this Grievance Transmittal Form. If it is not possible for you to present the form personally, you may mail it.

SECTION 2

If your grievance deals with the interpretation or application of a collective agreement or an arbitral award, you cannot transmit the grievance to a higher level unless the bargaining agent of your bargaining unit approves it and represents you. When your grievance is of this nature this section must be completed by an authorized representative of the bargaining agent.

SECTION 3

This section will be completed by the Officer to whom you present your grievance.

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE

SECTION 1

Si vous présentez votre grief à un palier autre que le premier, remplissez le présent formulaire, en indiquant le palier auquel vous transmettez votre grief, et présentez-le, dans les délais prescrits, à votre surveillant immédiat ou à votre fonctionnaire responsable local. Il ou elle signera et vous retournera une copie de ce formulaire de transmission de griefs. Si vous ne pouvez remettre le formulaire en main propre, veuillez le poster.

SECTION 2

Si votre grief a trait à l'interprétation ou à l'application d'une convention collective ou d'une décision arbitrale, vous n'avez pas le droit de transmettre votre grief à un palier supérieur sans l'autorisation de l'agent négociateur de votre unité de négociation, et sans que celui-ci ne vous représente. Si le grief est de cette nature, faite remplir la présente section par un représentant autorisé de l'agent négociateur.

SECTION 3

L'agent à qui vous présentez votre grief remplira cette section.